

Négociations commerciales 2026 : le bio paie le prix des déséquilibres du système

À l'occasion de la publication des résultats 2026 du Médiateur des relations commerciales agricoles, le Synabio livre les enseignements de son propre observatoire : avec des coûts en hausse de +3,1 % et des revalorisations tarifaires plafonnées à +1,6 %, la compression des marges des entreprises bio n'est plus tenable. Rationalisation des assortiments en grande distribution, limites du cadre EGALIM, tensions géopolitiques sur les coûts logistiques : les fragilités s'accumulent. Le Synabio appelle à réformer les règles de négociation et à rouvrir rapidement les discussions.

Analyse issue de l'observatoire conduit auprès de 63 entreprises bio représentant 1,45 milliard d'euros de chiffre d'affaires.

DES RÉSULTATS QUI CONFIRMENT UNE PRESSION EXCESSIVE SUR LES MARGES INDUSTRIELLES

Les données issues de l'observatoire du Synabio mettent en évidence un décalage croissant entre l'évolution des coûts et les conditions de négociation.

En 2026, les coûts de production des entreprises bio ont augmenté en moyenne de **+3,1 %**, justifiant des demandes de revalorisation tarifaire du même ordre, **en ligne avec les tendances observées par le Médiateur des relations commerciales agricoles dans sa publication 2026**. Les revalorisations effectivement obtenues atteignent **+1,6 % en moyenne, tous circuits confondus**.

Cet écart se traduit par une compression des marges industrielles et pèse directement sur la capacité des entreprises bio, principalement des TPE/PME, à investir et à se développer. **Après plusieurs années d'ajustement et d'absorption des chocs, la poursuite de ces logiques n'est plus tenable** : elle fragilise des équilibres déjà précaires et s'éloigne de l'esprit des lois EGALIM.

OFFRE BIO : LA RATIONALISATION DES ASSORTIMENTS MENACE LA DYNAMIQUE DU MARCHÉ

D'après l'observatoire du Synabio, si une majorité d'entreprises ne signale pas d'évolution de leurs référencements, cette stabilité masque des dynamiques contrastées. Les **circuits spécialisés restent moteurs**, tandis que la **grande distribution** et plus encore le **discount** se caractérisent par des baisses de référencement qui freinent le développement de l'offre bio.

Les analyses conduites par les panélistes montrent qu'une réduction des assortiments peut, à court terme, simplifier la lecture du rayon et soutenir les ventes. Mais à moyen terme, elle comporte un risque réel : **appauvrir le choix, réduire l'attractivité de la catégorie et freiner durablement la consommation**.

Dans ce contexte, l'enjeu est de **mettre un coup d'arrêt aux dynamiques de rationalisation excessives et de piloter plus finement l'offre**, en fonction des formats de magasins, des territoires et des clientèles, afin de préserver un équilibre entre accessibilité, lisibilité et diversité et de préserver la performance du bio dans la durée.

UN DÉSÉQUILIBRE STRUCTUREL DES NÉGOCIATIONS QUI SE RECOMPOSE

Dans ce contexte, le cadre EGALIM, bien qu'essentiel, montre ses limites. En sanctuarisant la matière première agricole sans traiter l'ensemble de la formation du prix, il a contribué à **déplacer la pression économique vers la marge industrielle et les services de coopération commerciale**.

Dans ces conditions, le Synabio annonce officiellement soutenir la proposition portée par la Fédération des Entreprises et Entrepreneurs de France (FEEF) visant à **faire du tarif fournisseur une référence centrale de la négociation, non figée dans la convention et susceptible d'évoluer en cours d'année sous réserve d'un délai de prévenance**, afin de mieux refléter la réalité économique des entreprises.

UN APPEL À ROUVRIRE RAPIDEMENT LES NÉGOCIATIONS FACE AUX NOUVELLES TENSIONS

Dans un contexte de tensions géopolitiques au Moyen-Orient pesant directement sur les coûts de production et de logistique, le Synabio appelle à une **réouverture rapide des négociations**.

Si les filières bio sont structurellement moins dépendantes de certains intrants, notamment les engrais de synthèse, elles restent fortement exposées à la hausse des coûts de l'énergie et des carburants. **Il est donc essentiel de permettre aux acteurs les plus exposés de répercuter, ponctuellement et de manière encadrée, une partie de ces hausses.**

La tenue d'un **nouveau Comité de suivi des négociations commerciales** constituerait également un espace de dialogue précieux pour intégrer les enseignements des crises en cours, notamment en lien avec la situation en Ukraine.

À PROPOS DU SYNABIO

Le Synabio - syndicat national des entreprises agroalimentaires biologiques - est une organisation experte et innovante, fédératrice des entreprises agroalimentaires bio. Elle protège leurs intérêts et permet de développer leur influence pour contribuer, dans un esprit de filière, à la construction d'une bio cohérente, exigeante et durable.

Chiffres clés :

- 204 adhérents
- 40 % de PME
- 5 milliards d'euros de CA cumulés